

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N°  
2274)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD1676

présenté par  
Mme Kerbarh, rapporteure

-----

### ARTICLE 7

À l'alinéa 17, substituer à la seconde occurrence de la référence :

« L. 541-9-1 »

la référence :

« L. 541-9-4 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.